



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 7 mars à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} mars 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville le jour même.

Etaients présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Julien TAVERNIER, Daniel GOUBEL, Marianne MAIRESSE, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOU, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, David MORGANO, Marie-Christine RUELLE, Sylvain COLIN, Delphine REMILI, Elodie FLAMENT, Nicolas WOJTKOWIAK, Linda OURAGHI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaients excusés :

Tiphonie USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sandrine CHEVALIER, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 07 décembre 2022 au 14 février 2023.

Après délibération,

A l'unanimité des membres à la séance du 13 décembre 2022 :

- a validé le procès-verbal correspondant,

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- A voté les modes de gestion en matière budgétaire et comptable liés à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.
- A adopté le règlement budgétaire et financier rendu nécessaire suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023, ce RBF ayant pour vocation de décrire les processus financiers internes que la ville va mettre en place pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.
- A constaté, conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire et la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire qui doivent se tenir dans les dix semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif.
- A pris acte de l'affectation d'une partie des programmes suivants : Action Sociale et Solidarité : 231 000 €, Animations jeunesse et de quartier : 347 292 € des 578 292 € de crédits perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022.

- S'est positionné favorablement quant à la signature d'une convention financière avec la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, afin de mener conjointement les travaux de la rue de Touraine.
- Souhaite solliciter la participation de la FDE pour un montant maximal de 95 440 € dans le cadre de l'opération d'enfouissement de réseaux et de renouvellement d'éclairage public de la rue de Touraine et impasses.
- Sollicite une aide de 10 118 € dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet mis en place par RTE en compensation du doublement de la ligne THT Avelin Gavrelle pour l'installation de mâts d'éclairage autonome photovoltaïque.
- A adhéré à la centrale d'achats portée par le Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais afin de répondre de la manière la plus adaptée aux besoins de la collectivité en matière de téléphonie et de connexion internet.
- Solliciter l'accompagnement du Fonds Vert pour un montant de 147 000 € afin de permettre l'aménagement d'une cantine à l'école Voltaire. Les travaux étant estimés à 420 000 €.
- Octroie à l'association « Traditions et Progrès » une subvention exceptionnelle de 315 € pour couvrir une partie des frais engagés pour sa participation en 2022 à l'action « La médiathèque fait son cirque » et au Marché de Noël.
- A décidé d'adhérer à l'association « Gamins exceptionnels » afin de permettre de sensibiliser nos personnels aux enfants en situation de handicap et de pouvoir disposer d'outils pédagogiques permettant leur accueil dans les meilleures conditions.
- A souhaité incorporer les biens cadastrés AK n° 21 et AC n° 562 rue Marceau au lieu-dit « Le Comble Sud » ainsi que rue Séraphin Cordier au lieu-dit « Résidence Domaine du Bois » ; ces derniers ayant fait l'objet d'une procédure de bien sans maître.
- A souhaité incorporer les biens cadastrés AL N° 56 – 57 et 175 sis au 17 et 19 rue Kléber ; ces derniers ayant fait l'objet d'une procédure de bien sans maître.
- A procédé à la modification des tarifs du cimetière afin d'intégrer un tarif « prix coutant » individuel de plaques nominatives du jardin du souvenir qui en permettra une pose plus rapide.
- A acté le conventionnement avec le CDG59 dans le cadre d'un partenariat avec le CDG62 afin de bénéficier d'un accompagnement technique et juridique pour la gestion de dossiers RH bien spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie, disponible sur le site Internet ou sous forme d'un C. D. audio fourni gratuitement sur simple demande.

Leforest, le 14 mars 2023.


 Maire,
 Christian MUSIAL